

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SECHERESSE dans le Lot

Cahors, le 30 juillet 2026

Vigilance renforcée

Le département du Lot fait actuellement face à un épisode de fortes chaleurs qui va se poursuivre tout au long de la semaine.

La situation demeure préoccupante sur l'ensemble de notre territoire. La canicule ne représente pas seulement un risque pour la santé humaine.

Ses effets combinés à la sécheresse entraînent :

- * un assèchement rapide et profond des sols ;
- * une baisse importante des ressources en eau indispensable à notre quotidien ;
- * une végétation particulièrement asséchée et inflammable ;
- * un risque majeur de départ de feu, où une simple étincelle peut rapidement provoquer un incendie dévastateur.

Face à ce constat, Madame la préfète du Lot appelle les habitants et les vacanciers à adopter une vigilance de tous les instants lors de leurs activités estivales.

Des mesures administratives pour protéger le département ont été prises afin de limiter les risques au maximum. Ces arrêtés préfectoraux sont disponibles sur le site internet de la Préfecture du Lot et concernent :

> Festivités et feux d'artifice : l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2026 portant notamment interdiction des feux d'artifice et des spectacles pyrotechniques est prolongé jusqu'au 18 août 2026 : <https://www.lot.gouv.fr/Actualites/Communiqués-de-presse-2026/Arrete-prefectoral-portant-interdiction-temporaire-d-usages-visant-a-prevenir-les-departs-de-feux>

> Activités pouvant générer des étincelles : conformément à l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2026, l'exécution de certains travaux susceptibles de générer des étincelles (travaux forestiers, travaux agricoles, d'entreprises ou particulier) fait l'objet de restrictions strictes aux heures les plus chaudes.

<https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-foret-et-developpement-rural/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/La-reglementation-des-usages-du-feu/Emploi-du-feu-a-l-air-libre>

Adoptons les bons réflexes au quotidien cet été.

La préservation de notre environnement et de nos vies repose sur des gestes simples :

Préserver votre Santé

Hydratez-vous régulièrement,

Restez au frais durant les heures les plus chaudes et prenez des nouvelles des personnes vulnérables de votre entourage.

Participer à la prévention des incendies

Ne jetez aucun mégot dans la nature,

N'utilisez pas de barbecue, en dehors de ceux attenants aux habitations, dans les bois et forêts et jusqu'à une distance de 200 m,

Veillez à ne réaliser aucun travail déclenchant des étincelles en extérieur.

Économiser la ressource en eau

Limitez vos usages de l'eau au strict nécessaire pour préserver nos nappes et nos cours d'eau et prévenir les coupures d'eau potable.

Les mesures de limitation des usages de l'eau sont évolutives et spécifiques au type de ressource. Elles sont consultables en suivant ce lien : <https://www.lot.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Milieux-aquatiques.-usages-de-l-eau.-navigation.-DPF/Usages-de-l-eau/Arretes-prefectoraux-portant-limitation-de-prelevement-d-eau/2026>

Elles peuvent également être consultées sur le site Internet VIGIEAU à l'adresse suivante : <https://vigieau.gouv.fr/>

En cas d'urgence : un seul réflexe, le téléphone.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu ou d'une situation de danger, composez immédiatement le 112 ou le 18. Il est important pour les secours que chaque appelant puisse localiser et décrire la situation avec le plus de précision possible afin d'engager les moyens appropriés le plus rapidement possible.

Attention : une photo ou un message publié sur les réseaux sociaux ne permet pas d'alerter les secours. Seul un appel direct aux numéros d'urgence permet aux équipes de secours d'intervenir dans les plus brefs délais pour sauver des vies et protéger notre environnement.

La préfecture du Lot et les services de l'État restent pleinement mobilisés à vos côtés, pour assurer la sécurité de tous. Restez informés sur : www.lot.gouv.fr